

BONNE PRATIQUE DE L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL



Faciliter la gestion des risques liés aux conduites addictives, dans une démarche de prévention collective accompagnée par l'ANPAA

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Volonté de faire un état des lieux du contexte, de remettre en cause les pratiques d'accompagnement, et d'impulser une dynamique de changement.

Nécessité de comprendre le sens et la fonction des conduites addictives, d'objectiver les situations, et de connaître les acteurs en addictologie pour faciliter l'orientation.

Développement des savoir-faire et des outils pour gérer des situations liées à la conduite addictive, dès la prévention jusqu'à l'accompagnement.

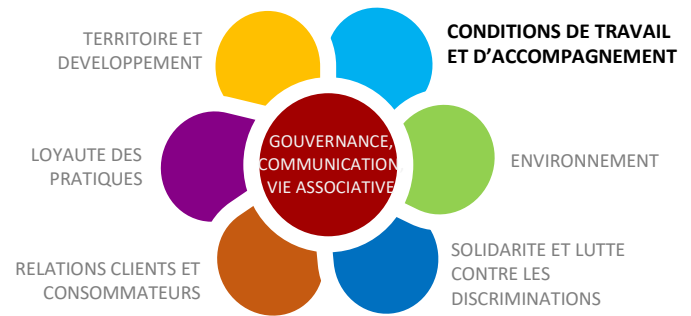
« On ne condamne pas l'attitude de la personne, mais l'incompatibilité sur l'environnement de travail. Les conduites addictives mettent à mal le projet du salarié. » Virginie Barreateau, directrice du Potager Associatif

MISE EN OEUVRE

Mise en place d'un accompagnement avec l'ANPAA, l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, avec des temps de travail autour de :

- L'acculturation sur les addictions et leurs mécanismes
- La réglementation et protocoles
- La prévention et montée en compétences psychosociales
- La sensibilisation des salariés en parcours d'insertion
- La conduite du changement

« L'addiction est la moins mauvaise solution qu'une personne ait trouvée pour faire face aux situations de sa vie. » Mara Selvini, Psychiatre italienne cofondatrice du mouvement de thérapie familial systémique appelé « école de Milan »



EFFETS DE L'ACTION

- Lancement d'une dynamique de progrès et prise de recul
- Mise en place de protocoles d'action et d'ateliers de sensibilisation
- Formalisation de « fiches constats », de « contrats d'objectifs »
- Vulgarisation du règlement intérieur et graduation d'une échelle des sanctions
- Renforcement des compétences psychosociales des salariés en parcours d'insertion

MOYENS MOBILISÉS

Un groupe projet composé de 5 salariés permanents, mobilisés sur 5 séances d'accompagnement animées par un.e chargé.e de prévention de l'ANPAA et des temps de travail en interne, sur une durée totale de 9 mois.

POINTS DE VIGILANCE

- Nécessité pour l'équipe de s'exercer et de pratiquer la gestion de situations liées aux conduites addictives
- Avoir confiance en soi et en ses collègues

POINTS FACILITATEURS

- Une prise de recul et la co-animation avec un professionnel de l'ANPAA
- Un cadre d'intervention posé
- Des apports d'outils pédagogiques et de supports